

## Prescription médicale d'un traitement logopédique et d'un bilan d'évolution (s'il échet)

Nom et prénom du patient : .....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : .....

**Prescription d'un traitement**  initial  
 prolongation.

Prestations prescrites  individuelle  
 collective  
 individuelle et collective

sur base d'un rapport daté du / /  
réalisé par .....  
mentionnant les résultats de l'examen logopédique.

**Prescription d'un bilan d'évolution**

**Diagnostic médical :**

Durée du traitement  première année  
 seconde année  
 ..... prolongation.

Le jour-même de la présente prescription, le patient ne se trouve dans aucune des cinq situations décrites ci-après

- suit un enseignement spécialisé (pour les troubles prévus aux § 2, b), 2°, § 2, b), 3°, et § 2, f);
- est traité et/ou hébergé dans une institution reconnue et subsidiée par les communautés/régions et dans laquelle la fonction « logopède » est comprise dans les normes d'agrément ;
- est hospitalisé dans un service agréé sous l'un des indices G, T, A, Sp ou K ;
- séjourne en MSP, en MRPA ou en MRS ;
- est rééduqué dans un établissement ayant conclu avec l'INAMI une convention couvrant notamment le traitement par un logopède. Cette exclusion ne vaut pas pour les bénéficiaires présentant des troubles décrits au §2, b), 6°, 6.3 et §2, d).

<u>Veillez cocher la case adéquate</u>	<u>N° article nomenclature §2</u>	<u>Pathologies</u>	<u>Quota de séances de 30 minutes*</u>	<u>Accord d'un an</u>	<u>Durée maximale</u>
	a) 1.2.3.	Langage adulte	55	2	2 ans
	b) 1°	Aphasie	288	2	2ans +2 ans
	b) 2°	Langage oral	190	2 + Q.I/Q.D + audiogr.	2 ans
	b) 3°	Dyslexie/dysorthographe/dyscalculie	140	2	2 ans
	b) 4°	Fentes	30 75	2 8	0 à 2 ans 3 à 19 ans
	b) 5°	Radiothérapie	55	2	2 ans
	b) 6° 6.1	Dysglossies	149	2	2 ans
	6.2	Dysarthries	176	2	2 ans
	6.3	Troubles chroniques	520 260/accord	2 2	2 ans +2 ans
	6.4	Bégaiement	128	2	2 ans
	6.5	Troubles oromyofonctionnels	20	1	1 an
	c) 1°	Laryngectomie	90	2	2 ans
	c) 2°	Troubles vocaux	80	2	2 ans
	d)	Ouïe	520 260/accord	2	2 ans +prolongations
	e)	Dysphagie	65	2	2 ans
	f)	Dysphasie	384 96/accord	2 ans +prolongations	Jusqu'à 17 ans révolus
	g)	Locked-in-Syndrome (LIS)	150 100	1 +prolongations	/

\*Dans le quota de séances de 30 minutes, le nombre de séances nécessaires au bilan initial est compris mais le bilan d'évolution étant forfaitaire, le nombre de séances de 30 minutes n'est pas compris.

### Identification du prescripteur

Nom et prénom :

N° INAMI :

Date :

Cachet + signature